

SEANCE DU 25 MARS 2025

Convocation du 19/03/2025

Publication le 27/03/2025

Conseillers en exercice : 43

Présents : 36

Quorum : 22

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Vingt Cinq Mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 06_250325

**OBJET : ADMINISTRATION
GENERALE**

Approbation du principe de lancement d'une Délégation de Service Public pour l'extension et la gestion du Réseau de Chaleur Urbain.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Monique MOISE-HIRMANN, Monsieur Patrice JARQUE, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémie COETTO, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Monsieur Laurent GUEDJ (donne pouvoir à Monsieur Franck-Clément CHAMLA), Madame Brigitte AMOROS (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY), Monsieur Laurent MIRLAND (donne pouvoir à Madame Joëlle MELIN)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250325-250325_06-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
27/03/2025



Délibération n°06_250325 du Conseil Municipal du mardi 25 mars 2025 (suite)

Madame Cécile BOURGUIGNON rapporte :

Un Réseau de Chaleur Urbain est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettant de desservir plusieurs usagers. Il comprend une ou plusieurs unités de production de chaleur, un réseau de distribution de chaleur, un réseau de distribution primaire dans lequel la chaleur est transportée par un fluide caloporteur, et un ensemble de sous stations d'échange, à partir desquelles les bâtiments sont desservis par un réseau de distribution secondaire.

La création du réseau de chaleur de Rousselot, quartier de la Tourtelle, a été décidée par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Les travaux, d'un montant de 2,8 M€ ont été réceptionnés en Juin 2015.

Depuis Janvier 2023, la Commune d'Aubagne est devenue gestionnaire du Réseau de Chaleur Urbain, R.C.U., suite au transfert de la compétence par la Métropole Aix-Marseille-Provence en application des dispositions de la loi 3DS.

Les installations actuelles sont composées de deux chaudières bois (biomasse), secourues par une chaudière fioul, avec une mixité énergétique de 85 % pour le bois et 15 % pour le fioul. Elles desservent neuf sous stations pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de 450 logements bénéficiaires, 1.000 m² de commerces et le centre de maintenance du tramway.

En 2023, l'énergie produite représentait 2.691 MWh.

Les logements alimentés par le réseau de chaleur ne disposent pas de systèmes de production alternatifs au réseau de chaleur. En cas de rupture de service, ces logements ne sont plus chauffés.

Ces installations sont gérées dans le cadre d'un contrat de type marché d'approvisionnement en combustible, de maintenance des installations de production et des sous stations, gros entretien et renouvellement (P1, P2, P3) du réseau de chaleur, conclu par la Métropole Aix-Marseille-Provence avec la société IDEX en date du 2 Novembre 2020 pour une durée de 4 ans.

Afin de donner le temps à la Collectivité d'étudier les capacités du réseau et de s'orienter vers le mode de contractualisation le plus adapté à un fonctionnement optimal, un avenant de prolongation de délai a été établi par la Commune d'Aubagne prorogeant la fin du marché jusqu'au 2 Mai 2026.

Par ailleurs, l'audit des installations mené en 2024 par la Commune, suivi d'une étude du potentiel de développement du R.C.U. a permis de :

- Identifier un fort potentiel d'extension du réseau de chaleur ;
- Démontrer que cet outil de planification et de développement des énergies renouvelables sur le territoire est une opportunité pour la commune et ses administrés ;
- Démontrer qu'il est nécessaire de réaliser des travaux pour garantir l'efficacité économique et écologique de ce service.

Ainsi, dans un premier temps, la Commune a programmé le raccordement de la piscine Alain Bernard, situé à environ 300 mètres de la chaufferie et les études techniques préalables aux travaux sont en cours avec pour objectif le démarrage des travaux pour la fin d'année 2025.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250325-250325_06-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
27/03/2025



Délibération n°06_250325 du Conseil Municipal du mardi 25 mars 2025 (suite)

En effet, les installations de chauffage de la piscine Alain Bernard fonctionnent majoritairement au gaz. Leurs raccordements au R.C.U. permettront, d'une part, de réduire de manière significative la facture énergétique et, d'autre part, de passer d'une énergie fossile à une énergie renouvelable.

Dans un second temps et conformément au schéma directeur du Réseau de Chaleur établi, la Commune prévoit de raccorder les équipements municipaux du Charrel, à savoir le groupe scolaire et le gymnase. A cette occasion, il est envisagé le raccordement d'autres équipements notamment le collège Lou Garlaban, mais aussi les nombreux logements existants dans le secteur et en particulier ceux de la résidence du Charrel, permettant ainsi de garantir dans la durée, la maîtrise des dépenses des charges locatives des résidents.

Dans ce cadre, la Commune s'est rapprochée du bailleur social ERILIA qui a fait connaître son intérêt pour ce projet.

La Ville s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable de son territoire et souhaite que le réseau de chaleur existant comme sa future extension, continuent d'être alimenté en majorité par des énergies renouvelables (EnR) ou de récupération.

Le R.C.U. présenterait les caractéristiques suivantes :

- Prix attractif de l'énergie pour les abonnés au service ;
- Stabilité des prix de l'énergie dans le temps ;
- 80 % minimum de production d'énergie à partir d'énergie renouvelable ou de récupération ;
- Réduction maximale et gestion rigoureuse des pollutions liées à la production d'énergie ;
- Développement ambitieux du réseau existant, tout en respectant les objectifs ci-dessus

précisés.

Eu égard à la nature des travaux complexes à réaliser et aux investissements à mobiliser pour mener à bien ce projet, la Commune souhaite confier à une entreprise spécialisée, à la fois la gestion, le développement et l'exploitation du réseau existant et des installations à venir dans le cadre de l'extension de ce réseau.

En application de l'article L 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le recours à une concession de service public pour ce type d'équipement apparaît approprié. En effet, ce mode de gestion permet d'améliorer les performances du service tout en reportant sur un opérateur privé la responsabilité de la mise en œuvre des objectifs techniques, économiques et environnementaux préalablement définis par la Collectivité.

Cette solution est considérée comme économiquement avantageuse pour la Commune qui exerce un pouvoir de contrôle sur le concessionnaire.

Cette délibération propose d'approuver le principe de la concession de service public pour l'extension et l'exploitation du Réseau de Chaleur Urbain existant sur la commune d'Aubagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250325-250325_06-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
27/03/2025



Délibération n°06_250325 du Conseil Municipal du mardi 25 mars 2025 (suite)

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 12 Mars 2025,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 18 Mars 2025,

CONSIDÉRANT que le recours à une concession de service public pour l'extension et la gestion du Réseau de Chaleur Urbain apparaît comme la solution la plus appropriée eu égard à la nature complexe des travaux et aux investissements à mobiliser,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER le principe du lancement d'une concession de service public pour l'extension et la gestion du Réseau de Chaleur Urbain de la commune ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité pour un démarrage des prestations au 2 Mai 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

ABSTENTIONS : 11

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Laurent MIRLAND, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250325-250325_06-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
27/03/2025

